

COMMUNE DE ITZAC
Le Bourg
81170 ITZAC

**ARRETE PORTANT
PERMISSION DE VOIRIE ET
CIRCULATION ALTERNEE**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la commune de ITZAC 81

VU

- les travaux devant être réalisés pour le remplacement d'un poteau Télécom sur accotement avec tirage de câble sur notre commune au lieu-dit : Le Monge
- Vu les travaux à effectuer par la société SOTRANASA basée à PERPIGNAN-66

CONSIDERANT que pour le bon déroulement et afin d'éviter tout accident ou incident, il y a lieu de réglementer la circulation pendant la durée des travaux.

ARRETE

ARTICLE 1 – La société SOTRANASA est autorisée à occuper le domaine public situé au lieu-dit : Le Monge-ITZAC-81 pour effectuer les travaux pour le remplacement d'un poteau Télécom sur accotement avec tirage de câble.

ARTICLE 1 – La circulation sera alternée au lieu-dit : Le Monge-ITZAC-81 à compter du 29 août 2022 et, ce, pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 - La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise SOTRANASA.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 – Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur aux lieux et endroits réservés à cet effet dans la commune d'Itzac.

ARTICLE 5 – Monsieur le Maire d'Itzac, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Itzac,
Le 17 août 2022

Le Maire,
Mr Christian LONQUEU.

REÇU LE
29 AOÛT 2022
PREFECTURE DU TARN

